

CHAPITRE 11

LA PERILLEUSE INSERTION DES MIGRANTS A ABIDJAN : L'ETAT ET LES MIGRANTS FACE A LA QUESTION DU LOGEMENT

Alphonse YAPI DIAHOU

«L'argent», le «bonheur» ... voilà deux mots bien chargés, devenus familiers à tous ceux qui s'intéressent aux migrations. On abandonne son pays, on quitte son village, on se sépare des siens pour des contrées plus ou moins lointaines où il y a «beaucoup d'argent», où le bonheur consacre naturellement la plus modeste entreprise. L'emploi trouvé, une nouvelle obsession se fait jour chez le migrant : trouver un logement, pour être «indépendant», «être chez soi». Mais pour l'ancienne capitale ivoirienne, Abidjan, loger ses migrants a toujours été un véritable problème. Pour nombre de migrants, le campement et le bidonville, établissements humains précaires au plan juridique, aux maisons sommaires élaborés en matériau traditionnel (boue séchée ou banco) ou de récupération sont apparus très tôt comme des solutions possibles à la crise du logement, en même temps qu'ils constituaient des voies d'accès à la propriété foncière et immobilière.

A l'indépendance les campements et les bidonvilles se sont imposés comme des composantes nécessaires de la ville, en raison de leur poids démographique, de leur emprise spatiale et de leur rôle social. En effet, de nombreux campements étaient devenus de gros villages péri-urbains, rivalisant avec l'Etat d'une part, et les Ebrîé d'autre part, pour le contrôle de tout ou partie des territoires qu'ils occupent. Depuis 1980, avec la création des communes, un troisième acteur est né : le maire.

Dans la première décennie de l'indépendance, de nombreux campements ont été rayés de la carte «ou déplacés» sous la pression des demandes de terrains à bâtir, mais également la réalisation d'ouvrages et d'édifices publics. La deuxième décennie en quête de modernisme, d'une meilleure organisation de l'espace urbain. d'équilibre entre espace de résidence, d'emploi et de loisir... sera marquée par de nombreux «déguerpissements», aggravant ainsi la crise du logement.

Face aux «déplacements» forcés et aux «déguerpissements», quelles attitudes observer pour se maintenir dans la ville et surtout pour réaliser le rêve de devenir un jour propriétaire. L'objet de cet article est de montrer les attitudes des différents acteurs en présence, en particulier de l'Etat, des Ebrîé et depuis 1980 des municipalités, face à l'accès au logement par les migrants. L'étude privilégiera l'habitat spontané précaire car c'est le type qui pose le plus de problèmes, et qui est aussi le plus visé par les pouvoirs publics et les collectivités locales.

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 26856 ex 2

Cote : A

1. UNE POPULATION D'IMMIGRANTS

Qualifier d'immigrants la population d'une ville bimillionnaire, qui a moins d'un siècle d'existence est pure répétition. Car mis à part les Ebrié autochtones, passés de 6 % à 3 % de la population totale d'Abidjan, entre 1955 et 1975, plus de 90 % des abidjanais d'aujourd'hui sont des allochtones de part l'origine ethnique, tout au moins. Cette origine non abidjanaise des résidents est plus marquée dans les quartiers d'habitat précaire, au point d'y devenir le trait distinctif majeur de la population. Dans ce type d'habitat, les personnes nées à Abidjan n'apparaissent de façon significative sur les cartes et les tableaux que dans les tranches d'âge comprises entre 0 et 15 ans. Selon les nationalités, les proportions varient fortement; 64,3 % des hommes ghanéens et 55,1 % des femmes de la même nationalité ont été recensés dans l'habitat précaire en 1978, ces proportions qui sont de 22,2 % (hommes) et 20,1 % (femmes) chez les Burkinabè tombent à 2,7 % en milieu ivoirien de sexe masculin et 2,5 % pour le sexe féminin (ANTOINE, HERRY, 1982). Cette sur-représentation des nationalités étrangères continue de marquer ce milieu d'habitat, puisqu'en 1985, la proportion des ivoiriens y atteignait tout juste 40 % (41,2 % contre 58,3 % chez les étrangers (MANOU, NGUYEN 1985). Cette sous-représentation des nationaux, donne cependant des signes de modifications de la carte des nationalités dans ce type d'habitat; ce que confirment certains travaux récents. Selon DUBRESSON (1984), les 24 salariés de son étude qui ont déclaré occuper un habitat précaire ou sommaire sont tous des migrants ivoiriens (13) ou étrangers (11). Dans le quartier Zoé Bruno, on a dénombré chez les propriétaires, 22 ivoiriens pour 20 étrangers (représentant quatre nationalités), et 29 ivoiriens pour 36 non nationaux (six nationalités) sur un échantillon de 65 locataires.

La pyramide des âges n'a pas subi de grandes modifications depuis l'établissement par le père DENIEL d'une fiche signalétique de quelques migrants Mossi à Abidjan (1966). Ainsi, la sur-représentation masculine aux âges actifs (de 20 à 40 ans) continue de marquer l'habitat spontané à Abidjan. D'année en année, l'écart entre groupe de célibataires et groupes conjugaux se rétrécit, et les seconds tendent à devenir plus nombreux (ANTOINE, HERRY, 1982), signe d'un enracinement dans la ville (?). Les ménages comptent rarement plus de 4 personnes (4,62 personnes) et nombre d'entre eux sont de type nucléaire avec ou sans enfant. On a pu lire dans ce recul des célibataires, la maîtrise par les migrants des mécanismes de fonctionnement du système socio-urbain et par conséquent les signes d'une insertion dans la ville (YAPI DIAHOU, 1984) (1).

L'observation de quelques itinéraires de migrants a montré que les habitants des quartiers d'habitat précaire, sont généralement des migrants totalisant déjà plusieurs mois, voire plusieurs années de séjour ininterrompu dans la ville. Par exemple, alors qu'ils étaient arrivés à Abidjan depuis 6 ans au moins, les

(1) En milieu urbain africain la présence d'un conjoint garantit généralement un deuxième revenu pour les ménages. Dans sur certains cas même (chef de ménage est au chômage) c'est sur les gains financiers tirés de l'activité (commerce généralement) de l'épouse que s'appuie (momentanément ?) tout le ménage.

locataires les plus anciens étaient au plus à leur cinquième année dans le quartier, à Zoé Bruno (YAPI DIAHOU, 1984). Dans ce même quartier, si plus de la moitié (42) des propriétaires (suivis deux ans durant) étaient installés à Abidjan depuis plus de 20 ans, et 11 depuis plus de 10 ans, la majorité (31) y avait une ancienneté de 5 à 10 ans. En définitive, le gros de la population est constituée de migrants qui, avant de venir dans l'habitat sommaire, avait séjourné dans d'autres quartiers, aussi bien dans des baraques sommaires que des logements en dur mieux équipés et plus décents.

Au-delà de l'avance numérique des jeunes adultes de sexe masculin et des aires géographiques et ethniques de provenance toutes très étendues, la population de l'habitat sommaire, sur le plan de l'instruction, «se compose essentiellement de femmes illettrées, ne parlant pas français ; alors que les hommes eux aussi illettrés parlent en grand nombre cette langue ; et les niveaux supérieurs au CM² y sont totalement inexistant» (ANTOINE, HERRY, 1982).

La situation d'emploi et le statut d'activité au moment où se fait l'installation dans l'habitat précaire corroborent l'ancienneté dans la ville, ainsi que le faible niveau d'instruction des populations étudiées. BONNASSIEUX (1986) signale par exemple la présence de «bon nombre de manoeuvres, d'ouvriers aux faibles revenus, parmi lesquels une bonne proportion de jeunes ivoiriens» au sein de la population venue s'installer à Vridi-Canal à la fin des années 1970. Salariés, ces habitants sont généralement au bas de l'échelle des qualifications (DUBRESSON, 1984). On y rencontre cependant quelques rares exceptions de travailleurs qualifiés comme ces «banquiers» de Vridi-Canal (VIDAL, LE PAPE, 1986). Quand ils ne sont pas salariés, on les trouve très actifs dans le secteur informel, où ils «sont installés à leur compte» : ils sont cordonnier, boucher, mécanicien, réparateur d'appareils et objets divers (montres, radios, vélos, ventilateurs etc.), marchand de poissons, boutiquier, blanchisseur, tailleurs... tenancier d'une buvette, etc., exerçant le plus souvent leur métier sur place ou dans les environs immédiats. Ils appartiennent aussi à divers corps de métier du bâtiment (maçon, carreleur, plombier, électricien, peintre, charpentier, ferrailleur etc.) et n'ont jamais travaillé dans une entreprise industrielle de BTP, soit comme salarié, soit en qualité de sous-traitant. Ils parcourent toute la ville, à la recherche d'un hypothétique travail auprès de quelques particuliers. Pour les revenus, les résidents du spontané sont au bas de l'échelle, comme le montrent les tableaux ci-après.

Si les habitants de l'habitat spontané sont au bas de l'échelle des revenus, c'est surtout dans la tranche des 35.000 à 100.000 F que se concentre la majorité d'entre eux (66,2 %). Dans ce large éventail ce sont les tranches inférieures ou égales à 70.000 F qui renferment un nombre plus élevé de personnes (YAPI DIAHOU, 1984 ; BONNASSIEUX, 1982). Aux strates extrêmes des revenus, on rencontre quelques ménages : 10,5 % n'ont pas le SMIG (-35 000 F.) tandis que dans le même milieu 4,3 % des ménages ont un revenu au-dessus de 200.000 (dont 0,9 % au-dessus de 500.000 F). Etant donné leur dimension réduite et les niveaux d'instruction bas de leurs membres, les ménages de l'habitat sommaire comptent peu d'actifs 1,08. Aussi, le revenu du ménage

se confond avec celui de l'unique actif effectivement occupé, et qui est généralement le chef de ménage. Et ce revenu provient presque toujours d'une source unique, le salaire ou les «bénéfices» chez les travailleurs indépendants.

Tableau 1 : Echelle des revenus à Abidjan par type d'habitat (JOUHANEAU A., 1984).

Type d'habitat	Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen par tête
Résidentiel	606.221 F	457.666 F	111.233 F
Economique	248.961 F	176.304 F	35.770 F
Evolutif	142.723 F	99.360 F	25.531 F
Spontané	85.301 F	65.000 F	18.463 F
ABIDJAN	177.829 F	108.451 F	30.819 F

Tableau 2 : Distribution des revenus selon le type d'habitat (MANOU, NGUYEN op. cit).

Type Habitat	-35.000 F.CFA	35-100.000 F.CFA	100.000 -200.000	200.000 -500.000	+500.000 F.CFA
Résidentiel	-	7,0 %	7,0 %	42,0 %	44,0 %
Economique	0,8 %	17,2 %	38,4 %	34,3 %	9,3 %
Evolutif	1,5 %	48,7 %	34,5 %	12,3 %	2,5 %
Spontané	10,5 %	66,2 %	19,0 %	3,4 %	0,9 %
ABIDJAN	3,0 %	41,9 %	31,5 %	18,0 %	5,6 %

Assez voisins des occupants des cours multilocatives sur le plan des structures démographiques, par les niveaux d'instruction, les stratifications professionnelles et les secteurs d'insertion au niveau de l'emploi, les immigrés de l'habitat sommaire se démarquent de ces derniers par leur origine non abidjanaise ainsi que par leur inscription massive au bas des échelles de qualification professionnelle et des revenus. Si les logements des cours sont «décrits comme le type du logement ouvrier», ceux dits économiques correspondent au type du fonctionnaire ou du cadre moyen, le développement du type spontané précaire correspondrait-il à une augmentation du nombre des non qualifiés et/ou des faiblement nantis dans la ville ?

2. L'HABITAT SPONTANE : UNE REPONSE POPULAIRE A LA CRISE DU LOGEMENT

Très tôt, Abidjan se trouva dans l'incapacité de fournir des logements aux flots de migrants que ses fonctions administratives, ses chantiers et son industrie embryonnaire attirèrent. A la fin de la guerre, on a dû assister à une

multiplication de «cités», toutes créées par des entreprises, privées ou semi-publiques, pour loger leurs employés. Les programmes immobiliers réalisés sur fonds publics, par la SUCCI et la SIHCI (1) allaient naturellement aux agents de l'Etat «les commis» et à quelques employés des secteurs privés et para-étatiques. Au lendemain de l'indépendance le parc de logement d'Etat les fameux logements économiques comptait à peine 7.500 unités, et logeait 12,4 % de la population de la ville. Les premiers lotissements réalisés à Treichville et Adjamé tout aussi précaires en raison de leur suggestion au régime du permis d'habiter (HAERINGER Ph., 1969) se sont avérés très rapidement insuffisants pour accueillir les flots de nouveaux arrivants. Pour les migrants acculés par cette crise de logement, une solution existe : l'investissement des espaces vides, avec l'aide des propriétaires Ebrié, au nord. Au sud, dans les marécages ou sur le littoral sablonneux, vides d'hommes, on n'en réfère à aucune autorité pour s'installer aux voisinages des chantiers ou des établissements manufacturiers ou des entrepôts. De sorte que l'espace abidjanais était truffé de campements et de vastes quartiers précaires, tous illégaux, plus ou moins salubres renfermant en 1973, près de 30 % de la population urbaine contre 21,7 % en 1963 (YAPI DIAHOU A., 1981). Vridi canal, Washington, Gobélé etc., sont quelques survivances de ces nombreux établissements illégaux précaires.

2.1. Abidjan capitale des lotissements d'urgence

L'ouverture du port (1951), mais surtout les débuts de l'indépendance consacrent une nouvelle génération de lotissements que HAERINGER nomme à juste titre «lotissement d'urgence». L'urgence consiste à reloger des gens déguerpis du fait de grands travaux ou d'opérations d'assainissement : Koumassi a été créé en toute hâte puis agrandi pour accueillir ceux des migrants que chassait la création du port, puis la réalisation de nouvelles voies d'accès au pont HOUPHOUET-BOIGNY, enfin la construction du marché de Treichville, en 1953, 1955 et 1963. A l'autre bout de la ville au nord d'Adjamé, le nouveau quartier Williamsville ou Attiécoubé II fut ouvert parallèlement au dégagement du ravin d'Attiécoubé, où signale HAERINGER, s'était constitué l'un des quartiers illégaux les plus insalubres. Plus au nord, à Abobo, plusieurs lotissements d'urgence permirent de recaser les habitants des quartiers spontanés d'Agbékoi, Gobélé et autres campements délogés par les écoles de police et de gendarmerie ainsi que le CHU de Cocody et autres réalisations.

En 1968 et en 1969, la réalisation de divers programmes immobiliers (programme SOGEFIHA à Cocody, Cité FAIRMONT à Adjamé) donnèrent l'occasion d'agrandir les lotissements d'urgence à Abobo. Nés sous le signe de l'urgence, de la nécessité et destinés aux seuls propriétaires de construction dans les quartiers démolis, les lotissements furent empreints de modestie dans leur ampleur, la qualité de leur réalisation et leur conception. Le gros des déguerpis, constitué de locataires était exclu de ces opérations. Parallèlement à l'exclusion des locataires, on a dû noter ici et là, des détournements de parcelles au profit de personnes, non concernées par les déguerpissements.

(1) En 1964, les deux sociétés ont fusionné pour créer la SICOGLI.

En conséquence, défier la légalité par la conquête des espaces vierges non encore urbanisés, demeurerait pour la grande masse des «oubliés» l'unique voie d'accès à un logement... et un jour à la détention d'un terrain, à titre officiel. Nombre d'entre eux iront dans les banlieues semi-rurales pour y tenter leur chance. C'est le début d'une urbanisation spontanée, d'une ampleur sans précédent, dont Abobo-Gare et le plateau du Banco resteront les principaux fronts jusqu'en 1971 (YAPI DIAHOU 1986). Les acteurs étant les lotisseurs Ebrié (autochtones) et Akyé (immigrés installés depuis le début du siècle) d'une part et les citadins demandeurs de terrain à bâtir d'autre part.

Simultanément, Washington, Vridi-Canal, Zoé Bruno, Koumassi-campement, etc. happent les déguerpis les moins nantis et débordent rapidement leurs cadres initiaux, sous la pression des demandes de terrains à bâtir ainsi que des besoins en logements. Ainsi, parallèlement à l'émergence d'une couche de rentiers dans les villages Ebrié et Akyé des banlieues, grâce aux lotissements de leurs plantations (CAZAMAJOR Ph., 1981), se développe dans les quartiers précaires, une nouvelle catégorie d'habitants, les locataires, support d'une couche de «spéculateurs» constituée par les migrants d'installation plus ancienne.

2.2. L'habitat, le logement... et le reste

L'habitat dans les quartiers spontanés est réduit à sa plus simple expression. Les constructions sont des baraques faites d'assemblage de bois de caisse, de planches, de tôles et autres matériaux de récupération. Les toits des maisons sont en tôles ondulées, d'occasion le plus souvent. Le toit et les murs sont généralement recouverts d'un tapis imperméable en plastique qui empêche ainsi l'infiltration des eaux de pluies par les jointures. La disposition des baraques sur les parcelles rappelle l'habitat évolutif ou la «cour» comme on l'appelle à Abidjan : les quatre côtés du lot sont plantés de longues baraques compartimentées en plusieurs wagons localement appelés «entrer-coucher» ou «chambre-salon» selon le nombre de pièces. Tout l'ensemble isole une cour intérieure où se déroule la vie (1).

«L'entrée-coucher», une pièce de 10 à 14 m² de surface habitable est le logement type dans l'habitat précaire. Son loyer variable entre 2.000 et 4.000 F. CFA est relativement bas (2) ; il vient en première position parmi les facteurs d'attraits des quartiers spontanés précaires.

De taille modeste, dépourvu des commodités les plus élémentaires (douche, toilette par exemple), le logement vient cependant en première position parmi les facteurs qui attirent dans ces quartiers. On va à Washington, à Zoé Bruno, parce qu'il y existe des possibilités de se loger d'abord comme locataire ou de devenir propriétaire, mais aussi parce que les propriétaires n'exigent pas de caution à leurs locataires.

(1) Très souvent dans ces quartiers, la cour comporte un puits.

(2) Dans certains bidonvilles, comme Vridi-Canal, il a été relevé des loyers de 6.000 F. CFA/mois pour un entrer-coucher. Il faut noter que le montant du loyer varie pour un même logement, en fonction des affinités du locataire avec le propriétaire, mais également selon l'ancienneté de l'occupation. Ainsi un ancien locataire paie moins cher qu'un nouveau venu.

Tableau 3 : Taille des logements et loyers (Yapi DIAHOU, 1984)

Taille	Loyers						ens
	3000	3500	4000	4500	5000	5000+	
1 pièce	6	4	17	3	21	-	51
2 pièces	-	-	-	-	3	9	12
3 pièces	-	-	-	-	-	1	1
4 pièces						1	1
5 pièces							

Tableau 4 : Les motifs de l'arrivée au quartier Zoé Bruno (Yapi D. 1985)

Les motifs de l'arrivée au quartier	Nbre de personnes
Famille + loyer abord. + terrain disponible	11
Déguerpissement	19
Etre chez soi	17
Loyer abord. + manque de logement en ville	37
Autres motifs	16

Le rêve de devenir propriétaire est facile à réaliser à condition de pouvoir bénéficier d'un appui, celui d'un «frère» ou d'un ami plus ancien que soi et qui est mieux inséré dans le quartier. Ces derniers, responsables ou membres de comité servent d'intermédiaire entre le nouveau venu, candidat à une parcelle et les anciens, qui sont devenus maîtres des terres, du fait de leur installation plus ancienne.

Ainsi la combinaison de la persistance de la crise du logement malgré les grands programmes de logement économique et la pratique du «déguerpissement-recasement», ont insufflé aux quartiers spontanés précaires non encore déguerpis des attitudes nouvelles, à l'égard du pouvoir central et des municipalités. Car ces quartiers se savent condamnés par la politique urbaine de l'Etat, au moins dans les dispositions foncières de celle-ci.

3. LES QUARTIERS PRECAIRES... FACE A L'ETAT

3.1. Les cas de N'Dakouakro et Zoé Bruno à Abidjan

N'Dakouakro et Zoé Bruno sont deux établissements illégaux de la commune de Koumassi ; le premier à l'extrémité nord-est, sur une presque île est une unité familiale ; le second au centre, sur la zone industrielle (de

Koumassi) ouvre sur la lagune ; il est cosmopolite et ethniquement brassé. Les fondateurs des deux établissements appartiennent à deux générations distinctes de migrants ; N'Da Kouao à la première, celle des années 1900 ; Bruno au groupe des années 1940. Les populations des deux établissements réduites au début aux familles des fondateurs on accru considérablement sous le double effet des naissances (à N'Dakouakro surtout) et de l'apport des migrations.

Campement de culture, fondé par des migrants se consacrant à l'agriculture, N'dakouakro n'avait pu se créer qu'avec l'autorisation des autochtones Ebrié, détenteurs de la terre. Ici l'autorisation de s'installer et de créer des champs avait été obtenue auprès des villages de M'pouto et M'badon situé de l'autre côté de la lagune. Le fait d'obtenir la terre des Ebrié était pour le fondateur un gage de sécurité quant à l'avenir du campement, face à l'évolution de la ville: ce campement de trois familles se sait dépendant et protégé du «tuteur» Ebrié. Tout change en 1958, lorsque le terroir Ebrié est versé au domaine de l'Etat, après négociation et accord entre les deux parties, Etat-Ebrié. Les «campagnards» sont alors sommés par l'Etat de réduire leurs activités et de limiter les cultures au manioc et à quelques légumes, la terre pouvant leur être retirée sans préavis. La matérialité de la pénétration de l'Etat est établie en 1966, avec la création par la SATMACI d'une plantation de fourragères destinées à l'embouche bovine. Cette intervention prive nombre d'habitants du campement de terres de culture; chez d'autres, elle entraîne une réduction des superficies des parcelles cultivées, provoquant alors de nombreux départs, soit à Adjamé ou à Treichville, soit dans les banlieues lointaines où existaient encore des possibilités d'entreprises agricoles. En 1970, il ne restait plus que quatre familles, comprenant toutes des descendants du fondateur N'Da Koua.

Pour créer le quartier Zoé Bruno, l'on ne s'est référé à aucune autorité coutumière (Ebrié) ou étatique. Déguerpis par l'aménagement de la future zone industrielle, en 1964, Bruno qui avait déménagé de Port-Bouët, attiré par la proximité du travail et surtout par l'opportunité d'accéder à la propriété, «opta de se retirer de la ville». Dans une mangrove entourée de brousse à peine égratignée par l'homme, le fondateur du futur «Zoé Bruno» construisit une case pour lui et les siens. Le peuplement du campement ainsi crée, timide les cinq premières années, passa à un rythme accéléré à partir de 1970, avec des déguerpissements de Port-Bouët et de Marcory Poto-Poto. L'affluence des déguerpis donna l'occasion aux premiers habitants de multiplier les baraques pour des fins de location.

A N'dakouakro et à Zoé Bruno, comme dans tous les établissements de statut et de nature similaires, l'ancienneté de l'installation et l'importance des investissements engagés pour transformer les marécages en terrains constructibles demeurent les bases de l'attachement des populations à ces quartiers. Ce sont des facteurs qui fondent la légitimité de leur exigence. Mais les voies pour accéder à cette légitimité diffèrent d'un quartier à un autre.

3.2. Deux voies pour l'accès à la propriété

En 1970, face à l'Etat «danger» qui menace et tend à les marginaliser voire même à les exclure de la ville, les quatre familles demeurées sur place, à

N'Dakouakro décident de lotir leur campement ; un campement dont ils ne maîtrisent cependant pas le territoire, tant vis à vis du droit coutumier que de la législation domaniale moderne. Dans tous les cas, il faut lotir, en prévision du futur. Ce futur, c'est premièrement, un déguerpissement qui signifierait alors pour eux un échec total dans la ville «qu'ils ont fondée», étant donné le caractère symbolique des compensations que verse l'Etat dans ces cas (1). Deuxièmement, il s'agit d'assurer une rente de situation aux familles, mais surtout à leurs descendances «nées en ville et qui n'ont pas où aller», parce que n'ayant aucune attache... avec les régions d'origine des parents ; il faut lotir et attribuer à chaque enfant, une parcelle (2). Troisièmement enfin, l'avenir c'est l'amélioration du cadre de vie, c'est à dire «moderniser»; et ici l'on se fait l'écho du parti qui annonçait en 1964 «la disparition de tous les taudis dans dix ans et leur remplacement par un habitat moderne». En réalité, ces familles veulent éviter de devenir les otages de la poussée urbaine. Les objectifs visés sont aussi bien moraux, sociaux qu'économiques. En effet, vivre en situation de «dépendant» dans une ville dont ils ont été témoins de l'évolution ou en sortir «les mains vides» sans en détenir une portion, indice d'un séjour prolongé dans la ville, signifierait pour ces migrants un échec dans leur «aventure» urbaine. A l'inverse, accéder à une portion du patrimoine de la ville, et de surcroît à en garantir aux enfants «nés en ville» est la preuve incontestable d'un séjour urbain réussi ; il est le gage d'un succès psychologique, économique et social, la preuve d'une insertion effective dans la société urbaine. En ce sens que les constructions sont des sources de revenus qui permettent la consolidation du pouvoir économique du salarié et/ou assurent une garantie financière pour les non salariés ne disposant que de revenus épisodiques : travailleurs indépendants, retraités, chômeurs etc. (MANOU A., N'GUYEN V., 1985).

Ces préoccupations et sentiments justifient le projet de lotissement. Outre ces facteurs, le fait de s'être adressé aux maîtres de la terre avant de s'installer, donne aux migrants la légitimité de leur droit sur les terres qu'ils exploitent encore, après le retrait des Ebrié et malgré la présence de l'Etat.

En 1971, le lotissement est créé avec les conseils et l'appui (dans les démarches) d'un haut fonctionnaires de l'Etat. La future cité Houphouët-Boigny tel a été baptisé le lotissement était une plate forme de 65 lots de 600 m², tous «destinés exclusivement aux quatre familles résidentes» (y compris naturellement les descendants). On y avait prévu la voirie et les équipements... Malheureusement, le dossier technique et le plan de lotissement soumis à son approbation, seront bloqués par le ministre de la construction et de l'urbanisme, lequel prononce l'annulation du lotissement, le qualifiant d'illégal. L'Etat venait ainsi de démontrer sa «toute puissance», en donnant à ces habitants la preuve qu'ils n'étaient que «tolérés» sur ses terres, et que cette tolérance ne

(1) La compensation est de 1 lot viabilisé et équipé (600 m²) + une indemnité au titre des cultures détruites.

(2) Cette expérience a été tentée au nord à Avocatier par Ayeby, un immigrant Akyé. Ph. CAZAMAJOR, l'a étudiée (1981).

saurait être assimilée à un droit. Aujourd'hui tout le territoire de N'Dakouakro est un terrain urbain aménagé et équipé, les lots sont attribués et attendent d'être mis en valeur. Et les quatre familles ? Quatre lots compensatoires, sur un marécage en cours de remblaiement...

Dans les bidonvilles, l'on se sait en situation précaire doublement : les terrains occupés sont propriété des Domaines (publics) : les constructions, des baraques sommaires inondées en saison des pluies, et menacées par les feux (incendie) en toute saison (1), en conséquence, la collaboration avec l'Etat, le parti et les mairies, directement ou indirectement par l'entremise des administrations, des structures de base du parti et autres associations, est perçue comme la voie la meilleure pour parvenir à faire légitimer le quartier ; cette légitimité étant le préalable pour la conquête d'un droit de fait. Dans cette perspective, on institue le recensement des propriétaires (de baraques), on crée en les multipliant des comités de résidents sur des bases ethniques ou de nationalité pour les étrangers, on installe un comité du parti à l'échelle du quartier. L'objectif des investigateurs de ces mesures, les chefs de quartier généralement (2) est de contrôler les mouvements de personnes pour mieux défendre la sécurité des habitants. En instaurant la sécurité, on affiche une image positive du quartier. Il s'agit aussi pour le quartier, à travers les différents comités, et le bureau du parti de prouver son existence, son appartenance à la société urbaine au même titre que les autres composantes de cette dernière. En effet, trop souvent, l'autorité politique ou administrative, pour justifier ses opérations de destructions des quartiers non lotis et de déguerpissement, met l'accent sur la lutte contre le banditisme, contre une certaine pègre urbaine dont ces quartiers seraient les repaires.

Dernier motif de ces entreprises, surtout du recensement, la nécessité de tenir des documents prêts, pour être présentés à toutes autorités, en cas de besoin, par exemple dans un cas de déguerpissement assorti d'une attribution de parcelles de recasement.

En développant ces pratiques clientélistes, les habitants des quartiers spontanés précaires mesurent cependant leur poids dans les consultations électorales, depuis 1980 (YAPI DIAHOU, 1985). Ainsi, ne les entend-on pas évoquer ou rappeler leur contribution à la victoire de tel candidat, qui ajoutent-ils «ne peut pas les oublier ou les laisser tomber». Ceci montre de la part des habitants, une bonne maîtrise du fonctionnement de la ville : connaissance des échelons de pouvoir, maîtrise de la politique urbaine de l'Etat, ainsi que des processus et des mécanismes d'insertion dans la ville pour l'accès au logement. Ils savent qu'à la faveur de la communalisation, les problèmes des quartiers, notamment les lotissements, préalables à toute entreprise d'amélioration de l'habitat, relèvent des compétences des municipalités et moins du «gouvernement».

(1) Le 4 février 1986 110 familles se sont retrouvées sans abris, dans le sous quartier SOBRICI, situé dans le prolongement de Zoé Bruno, leur baraque ayant été réduite en cendres par un important incendie. *Fraternité Matin* n° 6398 du 8-9 février 1986.

(2) Ils ont toujours le soutien d'une base très large constituée par les propriétaires.

3.3. Les maires arrivent, le gouvernement se «retire»

Face à leur population des quartiers illégaux précaires, les municipalités ont des réponses peu précises et limitées. la loi instituant les communes est restée muette sur le transfert des biens fonciers de l'Etat aux communes ; de sorte qu'aujourd'hui, les municipalités celles d'Abidjan tout au moins ne disposent pas de terrains pour créer des lotissements, pouvant être destinés à leurs «bidonvilles». Du reste, sauf Port-Bouët, Abobo et Yopougon, les communes correspondant aux anciens quartiers centraux n'ont plus ou très peu de possibilité d'extension. D'où pour le maire de Koumassi «... il est utile que tous les maires se réunissent au niveau de la mairie centrale pour qu'on trouve des solutions sérieuses et «durables» qui peuvent être «des centres d'accueil dans les communes susceptibles d'accueillir les déguerpis» : Abobo-Gare, Yopougon et Port-Bouët (1).

D'autres municipalités, qui comme Koumassi ne peuvent plus s'étendre préconisent au niveau du discours au moins, le maintien de ces quartiers et leur restructuration avec la participation des populations concernées... Cette option, même retenue, connaîtra une application difficile, en raison des limites de l'autonomie des communes en matière d'emprunt. De plus dans la conjoncture de crise actuelle, il est illusoire de rechercher l'aval de l'Etat ; celui-ci s'étant désengagé de la production de logement...

A la mairie centrale, où l'on se fait l'écho des options du gouvernement en matière d'urbanisme, la priorité pour la ville c'est l'assainissement, les grands équipements... La réalisation de certains de ces équipements produira inévitablement des déguerpissements. Par exemple «Washington» situé dans l'emprise de la future voie express ouest-est, reliant Cocody au Banco (Yopougon) ne sera pas contourné. Inévitablement, nombre de ses habitants seront déguerpis ! A-t-on pensé à les recaser, à quelques mois de l'ouverture du chantier ? D'évacuer la question des quartiers spontanés, l'on ne fait que la déplacer ; de la sorte on consolide continûment l'habitat sommaire, et on place dans une insécurité permanente des centaines de milliers de citoyens.

(1) *Fraternité Matin* n° 6481 du 21 mai 1986 ; Koumassi : que faire des déguerpis ?

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE Ph., HERRY C., 1982 : Enquête démographique à passages répétés, agglomération d'Abidjan. Centre ORSTOM de Petit Bassam - Direction de la Statistique. 410 p.
- BONNASSIEUX A., 1986 : Sawadogo à Vridi-Canal (Abidjan) ; la précarité à l'épreuve de la conjoncture in : Politique Africaine, n° 24, décembre 1986.
- CAZAMAJOR Ph., 1981 : Avocatier, naissance, évolution et destruction d'un quartier spontané d'Abidjan ; centre Orstom de Petit Bassam.
- DUBRESSON A., 1982 : Les zones industrielles d'Abidjan. ORSTOM Centre de Petit-Bassam. 2 Tomes multigr.
- HAERINGER Ph., 1969 : Structures foncières et création urbaine à Abidjan ; Cahiers d'Etudes Africaines, vol. IX, n° 34, 1969.
- JOUHANNEAU A., 1984 : Bâtiment et travaux publics : les effets sur la production manufacturière. ORSTOM Petit-Bassam.
- MANOU A., NGUYEN V., 1985 : Revenus et dépenses des ménages à Abidjan, principaux résultats.
- VIDAL C., LE PAPE M., 1986 : Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan 1979-1985. ORSTOM Petit-Bassam; CNRS LA 94.
- YAPI DIAHOU A., 1981 : L'urbanisation de Yopougon, thèse de 3e cycle, Toulouse.
- YAPI DIAHOU A., 1985 : Bidonville d'Abidjan. Enquête auprès de 100 résidents dans les bidonvilles de la zone industrielle de Koumassi. Centre ORSTOM de Petit Bassam.
- YAPI DIAHOU A., 1986 : Conflits et alliances urbaines à Abidjan, politique africaine, n° 24, 1986 ; pp. 53-67.